
Communiqué de presse

Marseille, le 5 février 2016,

Temps d'activités périscolaires à Marseille: « Madame la ministre de l'Education nationale, il faut aussi évaluer la mise en place des TAP à Marseille »

Dans un courrier adressé à Mme Casanova, adjointe à l'éducation de la mairie de Marseille, l'association SLFA, chargée des TAP dans 18 écoles de la ville a annoncé son retrait de la mission qui lui avait été confiée. **Une décision qui entraîne le licenciement de 92 animateurs** et qui est révélatrice de l'amateurisme de la mairie de Marseille dans sa gestion des temps d'animation périscolaires.

Mardi 2 février le quotidien Libération mettait en avant l'état de délabrement avancé de nombreuses écoles marseillaises. **Mais l'incurie de la mairie de Jean-Claude Gaudin ne s'arrête pas là hélas...** La gestion des TAP (temps d'activités périscolaires) par la municipalité mérite également toute l'attention de la ministre de l'éducation nationale et des médias.

Non seulement la mise en place des rythmes scolaires à Marseille a été longue et chaotique, mais de plus, elle a été faite encore une fois dans le plus grand amateurisme. Amateurisme qui ne permet pas d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions et qui génère donc une fatigue supplémentaire, contrairement aux objectifs prétendus de la réforme. Amateurisme qui peut s'avérer dangereux tant les animateurs sont en sous-effectifs et peu formés. **Amateurisme qui n'a d'égal que celui de nombre de ces associations, créées en toute hâte qui ne respectent pas les droits les plus élémentaires des salariés.**

Pour exemple, **l'association SLFA**, basée à Strasbourg (!), et qui n'a que 18 mois d'existence vient d'annoncer son désengagement du contrat de sous-traitance qui la lie avec la mairie de Marseille pour l'animation des TAP. Selon l'association, dont la trésorerie est encore fragile, non seulement la mairie tarde à payer les prestations mises en place mais en plus elle ne renvoie pas à temps les bons de commandes nécessaires à l'achat du matériel d'animation. SLFA, contrainte d'avancer le coût du matériel, prétend ne plus pouvoir faire face à cette situation.

Dans le même temps la mairie de Marseille qui se défend de ses accusations a mis en demeure SLFA face aux dysfonctionnements constatés (absence de matériel pédagogique) et prétend que c'est là la raison du retrait de l'association.

Voilà deux acteurs essentiels de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires qui se renvoient la balle sur leurs responsabilités respectives. Les conséquences sont lourdes pour les 92 salariés et les nombreux artistes intervenants qui se retrouvent du jour au lendemain au chômage.

Ces salariés, pris entre le marteau et l'enclume, dénoncent le non respect de leurs droits, avec en premier lieu les retards réguliers, voire l'absence des paiements des salaires, la précarité de leur emploi, la non représentation syndicale dans leur association... etc

Dans une conférence de presse en date du 4 février la mairie de Marseille a annoncé que les candidatures de ses animateurs « *sont en cours de traitement et d'examen, en vue d'un recrutement du personnel disposant des qualifications requises* ». Pourtant tous les salariés qui nous ont contacté ont affirmé avoir trouvé porte close dans les services municipaux. C'est pourquoi SUD éducation 13 demande la réembauche de tous les salariés licenciés.

Outre les salariés, les conséquences sont aussi importantes pour les élèves des 18 écoles concernées avec lesquels un travail pédagogique avait été entamé depuis le mois de septembre. On ne sait pas réellement dans quelles conditions ce travail sera poursuivi.

Lors de la mise en place des rythmes scolaires en 2013, notre organisation syndicale (comme beaucoup d'autres) avait manifesté son opposition à une réforme qui, entre autres choses, risquait d'aggraver les inégalités territoriales en confiant la gestion des rythmes scolaires aux municipalités. SUD éducation 13 avait aussi mis en garde sur la précarisation inhérente à cette nouvelle forme de sous-traitance du service public d'éducation. **Après deux années de mises en place, la situation à Marseille nous donne malheureusement raison.**

Dans un courrier au préfet des Bouches-du-Rhône du 5 février, la ministre de l'éducation nationale et le ministre de la ville ont demandé l'évaluation de « l'ensemble des éléments de sécurité, de salubrité, d'hygiène et de santé publique, mais aussi les conditions d'apprentissage des élèves et de travail des enseignants ». **A ce titre SUD éducation 13 demande à ce qu'une attention toute particulière soit portée sur la mise en place des TAP à Marseille. Lorsqu'un ministère met en place des réformes, il doit s'assurer que leurs applications se fassent dans le respect des personnels et des usagers.**

[Plus d'informations sur la politique éducative de la ville de Marseille](#)